

## ANNEE 2019

	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS A INSTRUIRE EN C.A.P. <sup>(1)</sup>	DATE DE LA REUNION DES C.A.P. DE CATEGORIES A – B ET C
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissions Administratives Paritaires (A – B et C)	Le Mardi 4 décembre 2018	Le Mardi 8 janvier 2019
2 <sup>ème</sup> réunion des Commissions Administratives Paritaires (A – B et C)	Le Jeudi 14 février 2019	Le Jeudi 21 mars 2019
3 <sup>ème</sup> réunion des Commissions Administratives Paritaires (A – B et C)	Le Mardi 7 mai 2019	Le Mardi 11 juin 2019

(1) Tous les dossiers reçus après la date limite seront examinés à l'ordre du jour de la prochaine C.A.P.  
Il est important de respecter les délais de saisine.

N.B. : Les dates des C.A.P. sont susceptibles d'être modifiées.

**L'AVIS DE LA C.A.P. DOIT TOUJOURS ETRE PREALABLE A LA DECISION.**